

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames, — — — — 30
Faits divers, — — — — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et non payées, sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A SAUMUR,

A PARIS,

A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

En avant... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste :
En avant... 35 fr.
Six mois... 19
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

15 Juin 1882.

Chronique générale.

Les ministres ont tenu, hier matin, un conseil extraordinaire à l'Élysée, sous la présidence de M. Jules Grévy.

La délibération a uniquement porté sur les affaires d'Égypte.

M. de Freycinet a rendu compte des négociations poursuivies avec les puissances en vue de la réunion immédiate de la conférence.

Il se confirme que l'Allemagne a émis l'opinion qu'elle ne voyait pas une nécessité immédiate à cette réunion.

A l'issue du conseil, M. de Freycinet a télégraphié des instructions spéciales au commandant de l'escadre en rade d'Alexandrie et à nos agents diplomatiques en Égypte. Ces instructions, que l'on annonce comme étant relativement énergiques, ont pour but d'assurer la sûreté de nos nationaux.

Des instructions équivalentes ont été également transmises aux agents anglais par le Foreign-Office.

La commission du budget a entendu hier M. de Freycinet au sujet de la suppression de l'ambassade du Vatican.

Le président du conseil a fait observer que presque toutes les puissances se faisaient représenter auprès du Saint-Siège, que la Prusse elle-même venait de rétablir son représentant auprès du Vatican. Il a ajouté que, tant que le régime concordataire existerait, nous serions dans l'obligation d'entretenir un ambassadeur auprès du Pape, parce qu'il y avait continuellement des affaires à traiter.

En conséquence, le président du conseil a demandé le rétablissement du crédit.

Après le départ de M. de Freycinet, la commission du budget, revenant sur sa décision d'avant-hier, a voté le maintien de l'ambassade de France auprès du Vatican, par 40 voix contre 7.

MM. Lockroy et de Villeneuve, interrogés dans les couloirs sur leur projet d'interpellation, déclarent qu'ils donneront suite à ce projet, mais qu'ils jugent convenable d'attendre les renseignements demandés en Égypte, à défaut de la publication du nouvel exemplaire du Livre Jaune.

Cette interpellation ne se produirait donc que samedi ou même la semaine prochaine.

Le Temps reçoit de Tunis la dépêche suivante :

« Comme il était aisé de s'y attendre, les nouvelles d'Égypte n'ont pas été sans causer de l'impression en Tunisie; les ennemis de l'influence française en profitent pour exciter le fanatisme musulman contre nous.

Le pacha de Tripoli continue, de son côté, à fournir des subsides aux réfugiés tunisiens. »

Il est à craindre qu'un incident diplomatique n'éclate entre les gouvernements espagnol et français à l'occasion du règlement des indemnités de Saïda.

Le cabinet de Madrid n'a jamais admis l'assimilation entre les réclamations françaises de Cuba et celles des colons espagnols de Saïda.

D'autre part, la commission du budget entend absolument qu'on règle ces deux affaires simultanément.

La démission du garde des sceaux, que plusieurs journaux donnaient comme définitive, se réduit, ainsi que nous l'avons dit, à un simple congé d'un mois.

M. Humbert, qui, paraît-il, est souffrant depuis quelque temps, va prendre les eaux

dans les environs de Melun; il partira samedi.

En son absence, les affaires de la chancellerie seront gérées par le sous-secrétaire d'Etat et par M. Humbert fils, chef du cabinet du garde des sceaux.

Vu la proximité de la résidence de M. Humbert, le courrier lui sera transmis journalièrement et lui-même signera les pièces officielles.

Il y a quelque temps, le Clairon racontait que M. Laffineur avait obtenu de M. Wilson, alors sous-secrétaire d'Etat aux finances, le monopole de l'impression des feuilles de contributions pour toute la France.

Nous apprenons aujourd'hui qu'un receveur des contributions du Centre a été mis en demeure de passer avec M. Laffineur un traité de six ans, pour l'impression de ces feuilles d'avis.

Il paraît que la faveur octroyée par M. Wilson à M. Laffineur peut se coter environ trois millions, dont la moitié est bénéfice net.

GARIBALDI DANS L'EST

1870.

Dans une curieuse brochure qui vient de paraître sur les Armées improvisées, à la librairie Dumaine, 30, rue Dauphine, à Paris, l'auteur, M. le vicomte de Civry, analyse la campagne et la conduite de Garibaldi en France.

Nous sommes heureux de reproduire ce fragment des Armées improvisées. Il est digne d'éclairer les admirateurs du néfaste condottiere, si toutefois il en a encore :

« Il y eut grand fracas dans les provinces de l'Est quand arriva cette étrange armée, semi-française, semi-italienne, qui prit le titre d'Armée des Vosges, et qui ne cessait de faire répéter à tous les échos des montagnes les chants et les cris de Viva la Liberté !

Malheureusement, les résultats ne répondirent nullement à ces brillants débuts; et l'on ne tarda pas à s'apercevoir que dans cette armée de libérateurs, qui avait pour

chef d'état-major le pharmacien Bordone, subitement transformé en général, il y avait plus de musiciens que de soldats, plus de fanfares que de batailles, et que le vin parlait plus haut que la poudre.

» Puis, à côté de ces célèbres soldats, semblables aux légendaires carabiniers d'Ofenbach, qui, à l'heure du combat,

Par un singulier hasard
Arrivaient toujours trop tard,

il y avait « les cantinières, jeunes, jolies et gaillardes, comme celles des opéras-comiques; les ambulancières, plus sérieuses, mais non moins provocantes; les officières, enfin, dont les habits collants faisaient ressortir les charmes, qui d'habitude portaient un galon de plus que leurs favoris et commandaient allègrement. »

» Il n'est pas besoin de grandes phrases pour raconter l'histoire de cette armée des Vosges.

» Le général Loysel, le défenseur du Havre, brave et loyal soldat, sachant la guerre, en donne une idée suffisante dans ces seuls mots :

« Ces aventuriers ne pouvaient inspirer que la méfiance la plus légitime. »

» Tous se mettaient au-dessus des petites questions de nationalités.

» Ils chantaient la confraternité des peuples, buvaient à la République universelle et s'écriant sur tous les tons :

« Nous sommes venus pour établir et défendre la République, et non pour nous battre avec les Allemands que nous aimons autant que vous, Français. »

» Leur historiographe Ordinaire (sans calambour, c'est le nom du monsieur) écrivait d'Autun :

« La patrie disparaît devant la République. Oui, nous sommes les soldats de la Révolution cosmopolite. Italiens, Espagnols, Polonais, Hongrois, ont compris qu'ils venaient en France défendre la République universelle... Il nous faut aujourd'hui des Danton, des Robespierre, un 92. Dans les grandes crises, les grands moyens... Prenez des généraux dans les rangs des simples soldats, dans la jeunesse surtout. »

» Aussi, trop souvent, en oubliant l'ennemi, ils faisaient la guerre aux églises et

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLAT.

XXV

GUERRE.

(Suite.)

A cinq cents pas à peu près en avant de Montméral et de Boisville se dressaient quelques buissons assez éloignés les uns des autres.

— Tenez, dit Montméral à demi-voix, au lieu d'une leçon purement théorique, je vais peut-être pouvoir vous donner une leçon pratique, ce qui vaut toujours mieux. Dégagez votre bon couteau et regardez par ici.

— Ces buissons ?

— Oui; combien en comptez-vous ?

— Un, deux, trois, quatre. Je n'en vois que quatre.

— Eh bien, tout à l'heure, si vous en comptiez cinq ou six, ne soyez pas trop étonné et tenez-vous sur vos gardes. Mais pas de cri, pas d'armes à feu. C'est une ruse.

Boisville était brave; cependant ce silence et ce danger inconnu l'impressionnaient malgré lui.

Montméral s'était assis, accroupi sur les jarrets à la mode arabe, sa flissa sur ses genoux et la tête dans ses mains. Il était immobile comme une statue. On pouvait le croire endormi.

Boisville prit la même attitude, mais bientôt ses yeux, fatigués par la veille, n'eurent plus une perception exacte des objets. Tantôt il comptait sept ou huit buissons, tantôt il n'en trouvait plus que deux. Agacé, il allait adresser la parole à Montméral.

Celui-ci, dont les prunelles brillaient à travers ses doigts écartés, vit son mouvement.

— Chut ! fit-il d'une voix étouffée, ne bougez pas et ne parlez pas. En voilà un !

En effet, un des buissons semblait se détacher peu à peu du groupe que Montméral avait d'abord montré à son compagnon; il s'avancait par une sorte de piétinement imperceptible sans faire craquer une branche, ni rouler une pierre.

Il mit près d'une heure à faire les deux cents pas qui les séparaient des deux Français.

Boisville se tenait maintenant aussi immobile que Montméral.

Le buisson venait sur eux, mais se dirigeant de manière à passer à la gauche d'une touffe de lentisques près de laquelle le capitaine était accroupi.

Quelques secondes plus tard, la touffe de lentisques et le buisson marchant étaient sur la même ligne.

Montméral bondit alors comme si ses jarrets

eussent été des ressorts d'acier. Sa flissa fouilla le buisson artificiel qui s'abattit lourdement sur le sol.

On n'avait pas entendu une plainte, pas un murmure.

Seulement, lorsque le capitaine releva sa flissa sanglante, un rire à demi étouffé se fit entendre sur la gauche. Un des Chambas, couché à quelques pas de là, avait suivi toute cette scène; mais, devant que le capitaine veillait, avait laissé la besogne s'accomplir et témoignait seulement par ce ricanement sourd sa satisfaction de la manière dont elle avait été accomplie.

Montméral traîna le buisson près de Boisville.

— Voilà le buisson marchant demandé, dit-il.

C'était un Touareg, tenant encore un couteau dans ses doigts crispés. Il était entièrement nu et tout son corps était frotté d'huile pour qu'il pût échapper aux bras qui essaieraient de le saisir.

Autour de sa taille, une ceinture de laine soutenait des branches d'arbre, minces, mais longues et touffues, qui l'enveloppaient tout entier.

La flissa du capitaine lui avait traversé le cœur.

— Diable ! c'est affaire à vous, mon cher; mais si nous portions un peu plus loin ce pauvre diable que vous venez d'expédier ? Il me fait mal à voir avec ses grands yeux blancs.

— Oh ! ne vous apitoyez pas trop ! Si ce « pauvre diable » avait pu nous surprendre endormis, il y a gros à parier que l'un de nous deux aurait sa

lame plantée entre les deux épaules. Puis, avant de nous débarrasser de ce voisinage, surveillons encore un peu la plaine. Il fait une nuit favorable, entre toutes, aux mille tours de ces démons... Eh ! tenez, voilà un nouveau buisson qui s'avance vers nous. Celui-là, par exemple, en est à son apprentissage; ne dirait-on pas qu'il va prendre le pas gymnastique.

En effet, soit qu'il se crut plus en sûreté ou qu'il eût moins de patience que son prédécesseur, le Touareg jouait fort mal son rôle de buisson.

— Oh ! il y aurait véritablement ingratitude à le tuer; il est trop naïf et trop drôle, dit Boisville.

— Aussi ne le tuons-nous pas. Laissez-moi faire.

En ce moment le buisson, persuadé vraisemblablement que ce point du bivouac n'était pas gardé, puisqu'aucun bruit, aucun cri n'avaient indiqué que son camarade eût été gêné dans son espionnage, prit son élan et arriva au pas de course sur Montméral et sur Boisville.

Ceux-ci, étendus sur le sol, purent voir reluire le canon d'un pistolet qu'il tenait à la main.

Au moment où il passait près du capitaine, celui-ci allongea un long bâton de tente entre les jambes du coureur qui s'abattit du coup.

— Si ça a du bon sens ! fit-il en tombant.

— Arrêtez, au nom du ciel ! cria Montméral à Boisville, qui levait la crosse de sa carabine et la

sux prêtres, et, après avoir visité certains couvents ou presbytères, ils rapportaient des trophées qui ne venaient pas du champ de bataille. Les cabarets bourguignons n'ont pas oublié le refrain favori qu'ils répétaient gaiement :

» *Mangiamo bene, beviamo bene, la Francia paga bene. Tutto va bene!* (Nous mangeons bien, nous buvons bien. La France paie bien. Tout va bien !)

» Un jour pourtant, toutes les trompettes de la renommée annoncèrent que les chemises rouges venaient de remporter une éclatante victoire.

» Cette victoire, le vaincu lui-même, l'un des principaux et des plus remarquables chefs de l'armée prussienne, le général de Manteuffel, s'est chargé de s'en faire l'historien en dix lignes que les admirateurs du grand *Condottiere* n'inscriront probablement pas sur le piédestal de sa future statue :

« Si je suis déjà ici, si l'armée du général Bourbaki n'a pu échapper à une catastrophe, la responsabilité en est à Garibaldi. J'ai envoyé quelques bataillons pour amuser le *bonhomme* devant Dijon : il a cru se battre sérieusement contre des forces ennemies. J'ai mis à profit sa distraction en lui laissant Dijon, dont je n'ai que faire ; je me suis jeté dans le Jura et le Doubs, et j'ai consommé ainsi heureusement la destruction de la dernière armée. »

» Effectivement, il fallait amuser le *bonhomme*, pendant que l'armée allemande défilait devant lui sur une longueur de cent soixante-quinze kilomètres.

» Le moindre mouvement sérieux de Garibaldi et de ses lieutenants aurait cependant pu couper, ou, tout au moins, arrêter cette armée en marche, dont la tête était à Dôle, la queue à Moutiers-Saint-Jean et le centre à la hauteur de Dijon.

» Il ne fit rien : ses troupes tiraillèrent contre 3,000 hommes qui n'étaient qu'un rideau de colonnes volantes employées à des simulacres d'attaques pour dissimuler le mouvement réel.

» L'inaction de l'armée des Vosges, dans les importants défilés du Morvan, permit au général de Manteuffel de faire sa jonction immédiate avec le général de Werder.

» L'ennemi entra ainsi, sans résistance, à Gray et à Dôle ; il s'empara de plus de 400 wagons de vivres et d'effets destinés au général Bourbaki et coupa enfin toutes les communications de la malheureuse armée de l'Est.

» En apprenant cette catastrophe, l'intendant Friand, qui avait préparé, au prix de tant de peines, ces convois remis à la protection du *Condottiere*, s'écria, les larmes aux yeux :

« Comment peut-on confier une armée à un homme aussi nul ? Cent wagons de vivres, la vie de toute une armée, perdus par l'incurie de cet aventurier ! »

» A l'étranger, ce ne fut pas seulement le général de Manteuffel qui jugea sévèrement la conduite de Garibaldi, tous les écrivains militaires allemands se sont accordés pour la condamner et la ridiculiser.

» Ainsi, dans cette triste guerre, devait être réservé à lui seul le honteux monopole d'être non seulement battu, mais bafoué par son adversaire.

» On peut prendre, au hasard, l'appréciation de M. de Wickede :

« De tous les chefs un peu notables de cette lutte gigantesque, le vieux Garibaldi a bien prononcé le plus de paroles inutiles, et, en réalité, fait le moins d'exploits ; il mérita, par son excès de négligence, d'être vraiment honni. Au lieu de faire la guerre avec énergie, en octobre et en novembre, où il pouvait nous nuire extrêmement, et de s'avancer sur Nancy et Bar-le-Duc, il ne bougea pas, se bornant à lancer les proclamations les plus ampoulées et les plus folles.

» Il nous a été plutôt utile que nuisible, et, si les autres généraux et les autres armées avaient ressemblé à lui et à ses bandes, notre victoire ne nous aurait pas coûté aussi cher... »

NOUVELLES D'ÉGYPTE.

La présence du khédive et de Dervisch-Pacha à Alexandrie fait sensation. On y voit le point de départ d'une action gouvernementale en dehors de l'influence d'Arabi.

Le consul général anglais est attendu. Le consul général de France a fait savoir qu'il ne quitterait pas son poste au Caire.

Nous recevons du Caire, 14 juin, la dépêche suivante :

« Sur la recommandation des consuls généraux, Dervisch-Pacha a fait venir le bureau de la Chambre des notables et lui a signifié qu'il le rendait personnellement responsable de toute attaque commise sur les étrangers ou leurs propriétés. A la suite de cette entrevue, la Chambre des notables a décidé de déléguer plusieurs de ses membres dans chaque ville où il y a une agglomération d'étrangers avec l'ordre de s'aboucher avec la police locale et les autorités militaires. »

Les dispositions de l'Angleterre. — On télégraphie de Londres que lord Grandville vient de signifier à la Porte que la conférence ne saurait être retardée même d'un jour, et que les puissances sont d'accord pour que la première séance ait lieu lundi prochain.

Une autre dépêche tient le Sultan responsable des troubles à Alexandrie.

Un troisième télégramme annonce que trois autres cuirassés anglais ayant à bord 700 hommes de l'infanterie de marine anglaise, sont envoyés de Malte à Alexandrie.

Au moindre signe d'alarme, ordre est donné aux officiers anglais de se mettre à la disposition du consul. Si une émeute se produit de nouveau, les troupes anglaises devront tirer sur les rebelles égyptiens et charger à la baïonnette.

En même temps, le palais d'Arabi-Pacha à Alexandrie — car il en a deux, un au Caire et l'autre à Alexandrie — sera détruit par les bombes de la flotte.

En aucun cas l'Angleterre ne renoncera à son droit de débarquement, quand bien même il y aurait conférence à Constantinople.

Le khédive a été invité à lancer une proclamation, avertissant les Égyptiens que la France et l'Angleterre mitrailleront tous les rebelles, s'ils s'attaquent à leurs nationaux.

M. Gladstone croit que ces dispositions

suffiront pour empêcher de nouveaux troubles d'éclater.

Lord Grandville exige que le Sultan appelle dans les 24 heures Arabi-Pacha à Constantinople. (Les Tablettes.)

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 juin. Le marché se tient plus faible que la veille, et sans affaires. La spéculation attend une occasion favorable pour entamer des négociations sérieuses, occasion qui ne se présente pas. En ce moment, notre place ne suit que les impulsions en hausse ou en baisse qui lui viennent des places étrangères. Les consolidés anglais sont lourds à 100 7/16.

Les ventes qui se produisent sur nos fonds publics dénotent toujours une grande préoccupation au sujet des événements. Le 3 0/0 descend à 82.85 et 82.90. L'amortissable baisse de 10 centimes à 83.10, puis à 83.07, ainsi que le 5 0/0 à 115.30 et 115.27.

Remarquons que les fonds étrangers sont très-faibles : 11 fr. de baisse sur l'Égypte 6 0/0 à 327.50.

Les établissements de crédit voient la spéculation et les capitaux peu pressés à leur égard. La Banque de France, de 5,350, recule à 5,310.

Le Crédit Foncier se maintient à 1,525. Cette société reçoit de nombreuses demandes d'obligations foncières à 480 fr. qui donnent un revenu net de plus de 4 0/0.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie font 560. Nous ne cessons de recommander cette excellente valeur, certains que nous sommes qu'en achetant aux cours actuels, l'épargne fera une bonne affaire.

Il n'est pas de placement plus solide et ayant plus d'avenir que l'action du Comptoir Industriel de France et des Colonies, les achats effectués sur cette valeur sont nombreux, dans quelque temps les cours auront progressé vivement.

La Société Française Financière a un bon courant d'affaires aux prix de 615 et 620.

La Société Générale est ferme à 615. On inscrit sur le Crédit Général Français 445.

Peu ou pas d'affaires sur la Banque Parisienne à 550.

La Banque Nationale à 400. Le Suez a perdu 30 fr., à 2,600.

Les parts de fondateurs de l'Isthme de Corinthe fléchissent toujours, le groupe de financiers qui s'efforcent de vendre très-cher ces titres en sera pour ses frais.

Les chemins de fer très-offerts baissent d'une façon importante : Lyon, 1,657.50 ; Orléans, 1,305.

Chronique militaire.

M. le général de division Delebecque (Alphonse), commandant la division d'Oran, a été nommé au commandement du 47^e corps d'armée, à Toulouse, en remplacement de M. le général de division Appert, admis dans le cadre de réserve.

M. le général de brigade Thomassin, commandant l'artillerie du 2^e corps d'armée, a été nommé au commandement de la division d'Oran.

M. le général de brigade Droz, commandant la 3^e brigade de cuirassiers (4^e division de cavalerie), est relevé de ce commandement et placé provisoirement dans la position de mission spéciale, pour être adjoint à M. le général de division Thornton, inspecteur général permanent des remontes.

Le ministre de la guerre a décidé qu'une légère modification serait apportée au dol-

man de l'infanterie. Cet effet sera rendu au côté pour faciliter le port du sabre, un simple bouton retiendra le bas des basques. L'Armée française ajoute que cette modification était désirée par tous les officiers.

Depuis longtemps les officiers d'infanterie réclamaient une arme plus légère et mieux on main que le sabre dont la décision du 1^{er} janvier 1856 les a gratifiés et qui pèse au fourreau 4 k. 270. — M. le général Bonplanger demande au ministre de lui substituer un sabre droit, à lame effilée, à poignée nickelée dont le modèle serait unique pour les officiers montés et non montés.

Chronique Locale et de l'Ouest.

C'est le 1^{er} juillet que les réservistes de la classe 1872 passent dans l'armée territoriale. Ils doivent se présenter à la gendarmerie pour retirer leurs livrets individuels ainsi que les hommes de la classe de 1871 placés dans les services auxiliaires, et ceux de la portion de ladite classe passant dans la réserve active le 1^{er} juillet 1882.

Hier soir, le bruit courait à Saumur qu'une dépêche privée de la haute commandement officielle n'est venue confirmer ce bruit. Mais, avec la quantité de pluies signalées de tous côtés, une crue de la Loire et de ses affluents n'aurait rien d'extraordinaire.

La température, souvent très-variables, pluvieuse depuis une quinzaine de jours, s'est sensiblement refroidie pendant plusieurs nuits.

La culture aurait besoin de chaleur d'un temps sec pour pouvoir récolter fourrages.

La vigne réclame de la chaleur maintenant qu'elle entre en fleur.

CONFÉRENCE SUR LE PHYLLOXERA.

Nous lisons dans le *Patriote de l'Ouest* : « M. G. Couanon, délégué régional pour le service du phylloxera, au ministère de l'Agriculture, a fait samedi, à la présidence aux membres des comités d'étude et de surveillance de notre département, institués en 1879, une conférence sur le phylloxera. »

Après avoir rapidement passé en revue les mœurs du terrible insecte, M. Couanon indiqua à ses auditeurs les trois moyens employés pour le combattre : l'immersion des terrains situés à proximité des rivières dans le sulfure de carbone pour les terres profondes et le sulfocarbonate de potassium pour les parties arides.

Laissant de côté l'immersion qui n'est pas applicable dans notre région, M. Couanon donna la situation de nos vignobles et les cotéaux, il a ensuite démontré par des chiffres toute l'efficacité des deux autres moyens.

Il a cité les résultats obtenus dans le Midi, dans le Bordelais, et particulièrement dans le Lot, où le mal a été pris à temps.

faisait tourner au-dessus de la tête de l'espion.

Puis, courant à ce dernier, il l'aidera à se relever.

— Philoctète ! s'écria-t-il ; je ne m'étais pas trompé !

— Mon capitaine !

Le pauvre garçon, suffoqué par l'émotion plus encore que par sa course, faillit tomber de nouveau.

— Qu'as-tu ? Es-tu blessé ? Oui, en effet, cette raie de sang sur ton front, dit Montmériail en écartant les branches dont s'était accouré Philoctète. Et c'est moi qui...

— Non ! non ! rien ! mon capitaine... je n'ai rien... que la joie. La raie de sang, c'est un souvenir qu'a voulu hier me laisser l'autre. Je n'en avais pas besoin, cependant, le silo suffisait pour me donner de la mémoire.

— Quel autre ?

— Eh donc ! le vieux ! celui que vous m'aviez dit de suivre à Alger.

— Il est près d'ici ?

— Oh ! mon Dieu, oui ! à Rassouk, à deux petites lieues, et si je lui ai faussé compagnie avant de l'avoir payé de toutes ses bontés pour moi, c'est que vous m'aviez dit de le surveiller ; j'ai pensé que cela pourrait vous mécontenter de ne plus le retrouver... mais il ne perdra rien pour attendre.

— Vous avez entendu, Boisville ? Ruscada est à Rassouk ! Il faut que Ben-Haret en soit informé sur le champ, ainsi que de la venue de cet espion,

ajouta Montmériail en montrant le cadavre gisant à ses pieds. Les Touaregs sont évidemment sur leurs gardes. Voulez-vous le prévenir pendant que je vais achever de questionner ce garçon ?

— Pardon, excuse, mon capitaine et la compagnie, interrompit Philoctète, mais serait-il un effet de votre bonté de me dire s'il y a une cantine par ici ? Je meurs de faim et de soif.

— Tenez, mon garçon, répondit Boisville en montrant la gibeyra pendue à l'arçon de sa selle, voilà la cantine ! buvez et mangez. Moi, je cours près de Ben-Haret.

Quand Boisville fut parti, Montmériail saisit les deux mains du vieux soldat et les pressa affectueusement.

Il se retenait avec peine d'embrasser le pauvre garçon qui, par dévouement pour lui, s'était jeté les yeux fermés dans toutes ces aventures.

Quant à Philoctète, il semblait avoir complètement oublié toutes ses souffrances ; la joie de retrouver son officier et de reprendre son service auprès de lui, compensait largement les tribulations par lesquelles il venait de passer.

Tout en dévorant le biscuit qu'il avait trouvé dans la gibeyra de Boisville, et en donnant de larges accolades à la gourde, il passait l'inspection de son capitaine, commentant les changements qu'il avait fait subir à sa tenue, tournant autour de Sify, le nouveau cheval de Montmériail, dont il

tâtait les jambes, le rein, en daignant de temps à autre grommeler entre deux bouchées ou gorgées :

— Pas mal ! pas mal !

Si préoccupé que dût être Montmériail, si pressé qu'il fût de compléter ses renseignements sur Deris, il regardait en riant et sans l'interrompre le manège de Philoctète. Il avait d'ailleurs depuis longtemps perdu tout espoir de distraire le soldat, lorsque celui-ci s'occupait de ce qu'il nommait « ses affaires », c'est-à-dire l'astiquage des effets de son officier et le passage de ses chevaux. Cependant, quand Montmériail pensa que Philoctète avait assez inspecté et mangé pour qu'on pût sans cruauté l'occuper d'autres choses :

— Tu vas, lui dit-il, fouiller dans mon portemanteau, y prendre une chemise, un pantalon et une vareuse, et te débarrasser de ces feuilles, pittoresques peut-être, mais qui ne te font pas un costume suffisant... Mais, à propos, pourquoi ces feuilles ?

Philoctète fut bon prince ; il raconta avec force détails à son officier tout ce qui lui était arrivé depuis leur séparation : les scènes du Ghelto, le silo, l'alliance avec Assavada, l'enlèvement de Carmen, l'arrivée de Ruscada au camp Touareg et la panique que l'annonce de l'approche des Chambas avait jetée dans ce camp.

— Vous comprenez bien, mon capitaine, ajouta-t-il en terminant, que j'avais hâte de fuir le voisi-

nage de ce coquin. D'ailleurs, il menaçait de dénoncer, vous et moi, comme les complices de l'incendie de sa maison, et il fallait que j'avertisse à tout prix. Passer des Touaregs à Chambas, c'était gagner une étape sur la route de Géryville où vous m'aviez donné rendez-vous. Seulement j'étais surveillé. Mais, en voyant que les Touaregs se déguisaient en buissons, j'étais venu de faire comme eux. J'ai pu quitter le Touareg et entrer dans le vôtre sans être remarqué ! Donc, sans refuser votre offre, mon capitaine, je dois de la reconnaissance à mon officier en feuilles.

— Hum ! dit Montmériail, remercie ton maladresse avec laquelle tu as porté ce déguisement. Sans elle, il aurait bien pu l'arriver à quelque chose qu'à celui-ci, ajouta-t-il en montrant Philoctète.

— Dam oui ! riposta tranquillement Philoctète. L'ordonnance le cadavre du Touareg.

— Je crois que j'ai bien fait de passer le second. A ce moment Boisville rejoignit Montmériail.

— Ben-Haret est prévenu, dit-il. Le chameau m'attend qu'un signal de ses éclaireurs pour commencer l'attaque. Il faut donc nous préparer à médiation. Je lui ai demandé un chameau pour ce brave garçon qui ne peut pas suivre à pied, et il va nous l'envoyer.

— Un chameau ? Jamais ! jamais ! hurla Philoctète. (A suivre.)

Enfin, et c'était là le but principal de la conférence, M. Couanon a prié les comités de vigilance de surveiller très-attentivement les vignobles et de donner l'alarme à la première apparition du fléau, afin que des traitements immédiats viennent arrêter le mal à son début.

Ces premiers traitements sont faits généralement par le ministère de l'agriculture. Le confédéré a particulièrement insisté sur le comité de l'arrondissement de Saumur à surveiller les vignobles touchés par l'arrondissement de Loudun, où il a constaté la présence du phylloxera dans la commune de Saint-Jean-de-Sauve, il y a quelques semaines.

En terminant, il a insisté sur la nécessité pour les viticulteurs de former des mandats des syndicats afin de poursuivre les traitements commencés par le gouvernement dans le cas où l'insecte viendrait à se propager.

Ces syndicats ont donné d'excellents résultats partout où ils ont été créés.

M. le secrétaire général de la préfecture, qui présidait la séance, a remercié en excellents termes M. G. Couanon d'avoir su pendant plus d'une heure intéresser son auditoire.

On s'est ensuite séparé en se donnant rendez-vous pour le 23 juillet.

Les membres des comités de vigilance sont invités à se trouver ce jour-là à Saint-Jean-de-Sauve, près Loudun, où M. Couanon, passant de la théorie à la pratique, leur montrera l'insecte sur le cep même, leur indiquera la façon de reconnaître sa présence dans un vignoble, et procédera à des expériences de désinfection avec le sulfure de carbone et le sulfocarbonate de potassium.

Les inspecteurs de l'enseignement primaire ont reçu, dit-on, les instructions relatives à l'application de la loi nouvelle et vont se mettre en route. On a calculé que les voyages de ces fonctionnaires vont coûter une somme de cent mille francs. C'est pour rien.

(France Nouvelle.)

ANGERS.

Ce ne sont pas seulement des jeunes gens catholiques qui ont été malmenés sur le Champ de Foire d'Angers; on cite deux avocats de la ville, un élève du lycée et des ouvriers qui ont été brutalement bousculés. Le grave défaut de ces derniers est de s'être promenés en paletot.

Bref, la promenade à la foire, dit l'Union de l'Ouest, n'est plus permise aux gens paisibles. C'est à l'administration municipale qu'appartient la police de la rue; c'est à elle de prendre des mesures pour que la sécurité des promeneurs ne soit pas troublée. Le monsieur qui exploite le Musée républicain peut en faire les honneurs à qui voudra s'y aventurer, mais il ne lui est pas licite de susciter des rixes entre citoyens par ses grossières provocations.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

« Nos édiles vont bien. Outre l'adoption du projet relatif au télégramme de condoléance à adresser à la famille de Garibaldi, la majorité républicaine du Conseil municipal d'Angers s'est encore signalée vendredi par une autre mesure qui, pour être opportune, n'est guère opportune. Elle a voté une subvention de 1,800 francs pour habiliter militairement les 80 enfants de nos écoles munis de petits fusils scolaires qui figurent à la fête du 14 juillet. »

Un accident bien déplorable a jeté l'émoi mardi soir dans le quartier de la rue Volney, à Angers.

Vers huit heures du soir, M. Meunier, propriétaire à Loiré, arrivait en voiture, avec son domestique, par la rue Chèvre, et se rendait chez son beau-frère, M. Cesbron, rue Volney. Un petit chien se jeta en aboyant au-devant du cheval. Celui-ci prit peur et s'emporta. La voiture, entraînée d'un côté à l'autre de la rue Chèvre, subissait de très-forts chocs.

M. Meunier fut-il précipité à terre par un de ces chocs? Eut-il, comme on le prétend, la malheureuse inspiration de sauter à terre? On ne sait. Toujours est-il qu'il tomba au milieu de la rue Chèvre, sur la tête.

Il fut tué sur le coup.

Un détail affreux nous est raconté par un témoin oculaire: M. Meunier, présente à cet affreux accident, ne pouvait croire à la

mort de son mari, et pendant plus de deux heures essaya de rendre ce cadavre à la vie. Quant au domestique, resté dans la voiture, il arrêta le cheval sans grande peine, à une centaine de mètres de là. (Etoile.)

Mardi, dans l'après-midi, un accident qui aurait pu avoir des suites très-graves s'est produit à Angers, rue Tuliballe.

Un plancher d'une vieille maison est tombé tout à coup du second étage au premier.

Deux femmes, les nommées Leroux et Bizouarn, qui habitent ce second étage, sont tombées avec le plancher. La première en a été quitte pour la peur; quant à la seconde, elle n'a eu que quelques contusions sans gravité. (Id.)

M. Pasquet, commissaire de police du 4^e arrondissement d'Angers, est nommé commissaire à Marseille (1^{re} classe.)

M. Pasquet reçoit aujourd'hui, mais un peu tardivement, la récompense des services éminents qu'il a rendus dans le crochetage des diverses maisons religieuses de l'Anjou.

Nous lisons dans l'Union de l'Ouest :

« Le Patriote proteste contre la présence d'un détachement du 77^e à la procession de la Fête-Dieu, à Angers, parce que, dit-il, « ce rôle ne convient pas à nos soldats, et » ensuite il (le rôle) viole d'une façon flagrante la liberté de conscience. »

« Le Patriote aurait bien dû protester contre la présence des soldats de toutes armes au crochetage des couvents et à l'expulsion des religieux. Trouve-t-il que ce rôle convient mieux à nos soldats ou blesses moins leur conscience? Peut-être nous répondra-t-il qu'en cela ils assuraient le maintien de l'ordre et l'exécution de la loi. Eh bien, dimanche, à la procession de la Fête-Dieu, le 77^e faisait un service d'ordre et, qui plus est, exécutait la loi (décret de Messidor et ordonnance sur le service des places). »

Procession interrompue par un maire.

On écrit de Renazé au Courrier d'Angers :

« Pendant la procession, qu'aucun arrêté n'était venu interdire, M. le maire de Renazé, escorté de son adjoint, s'est avancé menaçant sur M. Guesdon, chef de la musique des fendeurs d'ardoises de Renazé, qui avait commencé l'exécution d'un morceau. »

« De quel droit jouez-vous là ? » s'écria-t-il.

« Et, sans attendre la réponse, il fait un signe, et la gendarmerie, le garde-champêtre et deux ou trois personnes de l'entourage de M. le maire s'approchent pour entourer les dix-neuf musiciens. »

« Du droit de tout citoyen français qui peut constituer une société, monsieur le maire, ou faire partie d'une association dont les membres ne sont pas supérieurs à vingt. »

« Je suis citoyen français, moi-z-aussi (sic), reprit le maire. Vous ne jouerez pas!... Je vous le défends! je vous fais la première sommation, la deuxième et la troisième. »

« Nous protestons contre votre arbitraire, dit M. Guesdon. Puis, sortant des rangs de la procession, il pria le brigadier de gendarmerie de venir compter ses élèves. Le brigadier s'y refusa et la procession reprit sa marche, surveillée de près. »

« Ce n'est que, rentrés à l'église, que le morceau put être repris. »

« Le seul crime de l'harmonie des fendeurs d'ardoises de Renazé, ajoute le correspondant du Courrier, c'est d'avoir remporté, au concours de Nantes, un premier et deux seconds prix, d'y avoir obtenu les félicitations particulières de M. le maire et de M. le préfet, et de se composer exclusivement d'ouvriers de la Société ardoisière de l'Ouest. »

SEGRÉ.

M. Dupuy, sous-préfet de Clamecy, est nommé sous-préfet de Segré, et M. Tourner, sous-préfet de Segré, est nommé sous-préfet de Vouziers.

POITIERS.

M. le général Arnaudoué, sénateur de la Vienne, vient d'être nommé membre de la commission supérieure instituée par décret

du 10 juin 1882, pour l'examen du projet de construction d'un canal maritime de l'Océan à la Méditerranée.

Samedi dernier, un bien regrettable accident se produisit sur la route de Poitiers à Ayron.

M. le brigadier de gendarmerie s'en retournait de la revue de M. le général inspecteur, à la tête de sa brigade, lorsque son cheval, qui avait été réformé ce jour-là par la commission militaire, eut peur, fit un écart et renversa violemment son cavalier sur le sol.

En relevant l'infortuné brigadier, on constata qu'il avait une jambe fracturée et les poignets démis.

LE MANS.

On écrit du Mans à l'Etoile, d'Angers :

« Comme vous, nous avons eu une très-belle procession dimanche dernier. Pas le plus petit incident, temps splendide, rues bien décorées, assistance très-nombreuse. Nous avons deux compagnies d'infanterie pour accompagner le Saint-Sacrement. Sur tous le parcours, qui était fort considérable, quatre maisons seulement n'étaient pas décorées et encore l'une d'elles était en construction, et l'autre paraissait inhabitée. »

SAINT-NAZAIRE.

La municipalité de Saint-Nazaire fait de grands efforts auprès de l'administration de la guerre pour obtenir une garnison. Ils vont, paraît-il, être couronnés de succès. La question du casernement, qui était la plus importante, est en bonne voie d'arrangement, et Saint-Nazaire serait bientôt doté d'un corps de troupe qu'il sollicite depuis longtemps déjà.

On lit dans les Tablettes :

« En Vendée, l'administration menace les habitants qui refusent des charrois ou autres travaux pour la construction des écoles laïques, de leur faire payer des taxes spéciales pour racheter leur refus de concours. »

Faits divers.

Paris. — Le temps est aux plus étranges disparitions. Après le pharmacien Aubert, dont on a fini par retrouver la trace, après le capitaine Bitard, que l'on recherche toujours, on signale une troisième disparition, celle d'un commerçant de la rue de Birague, M. H..., disparu depuis le dimanche 4 juin.

On n'a pu avoir aucun indice qui permette d'établir ce qu'il est devenu. On sait seulement qu'il avait emporté une somme d'argent assez forte. Ce détail laisse supposer que M. H... a été victime d'une attaque.

M. H... est un homme de 29 ans. Il était marié depuis un an.

Les recherches de la police n'ont encore amené aucun résultat.

Le Figaro fait observer que, depuis quel temps, une fatalité terrible semble s'être abattue sur les pharmaciens.

En effet, nous avons eu :

Danval, le pharmacien de la rue Lamarline, qui a empoisonné sa femme.

Moreau, l'herboriste, qui a tué les deux siennes.

Walder, élève en pharmacie, qui a tué son patron.

Lagrange, pharmacien, tué par Walder.

Blandet, pharmacien, victime d'un édioux chantage (affaire de suppression d'enfant).

Chopart, pharmacien, rue Montmartre, condamné pour avortement.

Enfin, Aubert, pharmacien, boulevard Malesherbes, assassiné par Feneyron, ex-pharmacien, rue de la Ferme-des-Mathurins.

Triste série, n'est-ce pas? Et peut-être en oublions-nous.

Le département de la Creuse aura, avant un an, l'honneur de posséder le pont le plus élevé de France. Ce pont, en fer, sera jeté sur la Tardes, à peu de distance d'Evaux, sur la nouvelle ligne de Montluçon à Eygusande; il aura une hauteur de 90 mètres, soit le double de la hauteur du pont de Busseau; sa longueur sera de deux cents et quelques mètres; il reposera seulement sur

deux piles métalliques; la travée médiane aura une largeur de 110 mètres, soit plus du double de celle du pont de Busseau.

Une jolie histoire de mouches parisiennes racontée par Zadig :

Quatre mouches affamées cherchaient à se mettre quelque chose sous la trompe. L'une se posa sur un saucisson, la deuxième sur un sac de farine et la troisième sur une jatte de lait.

Après un léger repas, toutes trois tombèrent mortes.

Le saucisson était coloré à l'aniline, la farine mélangée de plâtre en poudre et le lait contenait de la chaux!

Devant cette triste fin de ses compagnes, la quatrième mouche, en proie au désespoir, résolut de se donner la mort.

Dans ce but, elle alla se poser résolument sur un papier tue-mouches, et elle pompa avec acharnement; puis elle attendit; mais ce fut en vain: le papier insecticide lui-même était falsifié!

CONSEILS ET RECETTES.

Conservation des étoffes en été. — Voici un excellent moyen de conserver les draps, les fourrures, et en général toutes les étoffes de laine dont on ne fait pas usage en été.

Il suffit de prendre de la semence d'ambrette et d'en parsemer légèrement les étoffes en question.

Cette graine, outre l'avantage de chasser les teignes, a celui de donner aux habits une odeur agréable et peu forte. On ne peut pas en dire autant du camphre.

Découverte médicale d'un paysan. — Un paysan de la Calabre, qui dépérissait sous l'influence de la Malaria et n'avait pas d'argent pour acheter de la quinine, s'avisa de manger des graines de lupin sauvage et se trouva guéri en deux jours. Les Calabrais ont adopté ce remède, découvert récemment, et l'emploient dans tous les cas de fièvre. Les graines de lupin sont très-amères, et ressemblent à la quinine à plus d'un titre.

Le sureau chasse-mouches. — Une branche de sureau, placée près d'une fenêtre, en été, éloigne la plupart des insectes tracassiers, tels que moustiques, cousins, mouches, teignes, papillons de nuit, etc. Le sureau est aussi un correctif des mauvaises odeurs; il serait donc doublement utile sur les étalages de viande ou de poisson, pendant les grandes chaleurs. Pour les mêmes raisons, quelques feuilles de sureau devraient être mises en permanence près des garde-manger.

L'UNION de Paris commencera le 22 juin la publication de **JEAN DE LIZARDIÈRE**, roman inédit de M. HENRI DE BORNIER, l'éminent auteur de la *Fille de Roland*.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SAISON DE PRINTEMPS.

Les personnes qui ont l'habitude de se purger au printemps, celles qui craignent le retour de *maladies chroniques* ou qui sont incommodées par le *sang* (apoplexie), la *bile* ou les *humeurs*, trouveront dans le **Chocolat de Desbrière** un purgatif agréable et très-efficace. Il se vend dans les Pharmacies. (Exiger sur chaque boîte la signature Desbrière, car il y a des contrefaçons.)

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS
PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang; elle économise 50 fois son prix en médecine. — **DU BARRY et C^{ie}**, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Épiciers. (346)

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 JUIN 1882.

| Valeurs au comptant. | | | Valeurs au comptant. | | | Valeurs au comptant. | | |
|---------------------------------------|-----------------|--------|--|-----------------|---------|-----------------------------------|-----------------|--|
| Dernier cours. | Clôture précède | | Dernier cours. | Clôture précède | | Dernier cours. | Clôture précède | |
| 3 % | 82 80 | 83 | Nord | 2100 | 2105 | OBLIGATIONS | | |
| 3 % amortissable | 83 | 83 20 | Orléans | 1305 | 1302 50 | Dép. de la Seine, emprunt 1857 | | |
| 3 % amortissable nouveau | 111 | 111 | Ouest | 800 | 802 50 | Obligations foncières 1877 | | |
| 4 1/2 % | 115 15 | 115 40 | Compagnie parisienne du Gaz | 1295 | 1305 | Obligations communales 1879 | | |
| Obligations du Trésor | 512 | 512 | Canal de Suez | 2000 | 2615 | Obligat. foncières 1870 3 % | | |
| Obligations du Trésor nouvelles | 516 | 516 | C. gén. Transatlantique | 520 | 520 | Est | | |
| Banque de France | 5380 | 5375 | OBLIGATIONS. | | | Midi | | |
| Comptoir d'escompte | 1030 | 1030 | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 506 25 | 505 | Nord | | |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1515 | 1525 | — 1865, 4 % | 522 50 | 523 | Orléans | | |
| Crédit de France | 278 50 | 265 | — 1869, 3 % | 403 | 405 | Ouest | | |
| Crédit mobilier | 555 | 553 75 | — 1871, 3 % | 397 | 397 | Paris-Lyon-Méditerranée | | |
| Est | 750 | 750 | — 1875, 4 % | 512 | 512 | Paris-Bourbonnais | | |
| Paris-Lyon-Méditerranée | 1657 50 | 1660 | — 1876, 4 % | 512 | 512 | Canal de Suez | | |
| Midi | 1270 | 1265 | | | | | | |

GARE DE SAUMUR.

CHÉMIN DE FER D'ORLÉANS.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

| |
|---|
| 3 heures 8 minutes du matin, express-poste, (s'arrête à Angers) |
| 6 — 45 — — — — — omnibus-midi. |
| 8 — 50 — — — — — soir. |
| 1 — 35 — — — — — omnibus-midi. |
| 3 — 32 — — — — — soir. |
| 7 — 15 — — — — — omnibus-midi. |
| 10 — 37 — — — — — soir. |

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

| |
|--|
| 3 heures 20 minutes du matin, direct-mixte, omnibus. |
| 8 — 21 — — — — — omnibus. |
| 9 — 43 — — — — — omnibus. |
| 12 — 40 — — — — — omnibus. |
| 4 — 44 — — — — — soir, omnibus-midi. |
| 10 — 28 — — — — — omnibus-midi. |

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Saumur à 6 heures 56.

Étude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e AUBOYER,

Les samedi 1^{er} juillet, dimanche 2 juillet et dimanche 9 juillet, à midi,

DES IMMEUBLES

De la succession de M. Florent CHAUVET, de Varrains.

Samedi 1^{er} juillet.

Adjudication de propriétés communes de Longué et de Blou.

- La maison de maître de l'Ormeau, sur Longué, avec servitudes et jardin, contenant 61 ares 40 centiares; mise à prix..... 10.000 fr.
- La ferme des Réserves, exploitée par Pierre Cailleau (contenance 7 h. 25 a. 70 c.); mise à prix..... 21.200 »
- La ferme des Souvenets-de-l'Ormeau, exploitée par Joseph Cailleau (contenance 14 h. 37 a. 20 c.); mise à prix..... 37.800 »
- La ferme de la Maison-Neuve, exploitée par Sourdeau (contenance 7 h. 77 a. 20 c.); mise à prix..... 18.500 »
- La ferme de la Bouillarderie, exploitée par Delarue (contenance 8 h. 45 a. 50 c.); mise à prix..... 22.000 »
- La ferme de la Hallerie, exploitée par Bzéchiel (contenance 7 h. 14 a.); mise à prix..... 10.500 »

Dimanche 2 juillet.

Adjudication de propriétés à Varrains, Souzay et Dampierre.

- Maison d'habitation, jardins enclos, servitudes, à Varrains, rue des Rogelins (contenance 2 h. 73 a. 25 c.); mise à prix..... 35.000 »
- Le clos des Rogelins (contenance 32 a. 14 c.); mise à prix..... 3.000 »
- 6 ares 35 centiares de terre, près la station de Varrains; mise à prix..... 350 »
- 13 ares 49 centiares de pré, à la Grande-Ruelle; mise à prix..... 500 »
- 13 ares 21 centiares de pré, au Grand-Marais; mise à prix..... 500 »
- 5 ares 96 centiares de pré, à la Petite-Ruelle; mise à prix..... 250 »
- 15 ares 70 centiares de vigne et terre, à Lumois; mise à prix..... 700 »
- Tous ces immeubles sont situés commune de Varrains.
- 6 ares 80 centiares de bois taillis, aux Ecras; mise à prix..... 100 »
- 6 ares de bois, au même canton; mise à prix..... 120 »
- 5 ares 50 centiares de bois, au Clos-Foraine; mise à prix..... 60 »
- 5 ares 63 centiares de bois, au même lieu; mise à prix..... 60 »
- 8 ares 99 centiares de taillis et sapins, à la Pouillouse; mise à prix..... 150 »
- 8 ares 98 centiares de taillis, aux Champs-Girard; mise à prix..... 150 »
- Ces immeubles sont situés sur Dampierre.
- 3 ares 21 centiares de taillis, au Clos-Mortem; mise à prix..... 40 »
- 10 ares 33 centiares de taillis, au même lieu; mise à prix..... 150 »
- Ces deux parcelles sont sur la commune de Souzay.

Dimanche 9 juillet.

Adjudication de propriétés communes de la Breille et de Villebernier.

- LA BREILLE.
- Sapinière au Chardonnet ou les Champs-Blancs (contenance 1 h. 5 a. 85 c.); mise à prix..... 1.200 »
- 55 ares 10 centiares de taillis, aux Grands-Champs-de-la-Baraudière; mise à prix..... 400 »
- 55 ares de bois, au Grand-Chemin-de-la-Baraudière; mise à prix..... 500 »
- 79 ares de bois taillis, à la Coutière; mise à prix..... 1.000 »
- 96 ares de taillis et jeunes sapins, à la Pitière ou le Guédon; mise à prix..... 450 »
- 55 ares de bois taillis et sapins, à la Pitière; mise à prix..... 800 »
- 22 ares, aux Clos; mise à prix..... 200 »
- VILLEBERNIER.
- La ferme des Pâturaux, contenant 17 hectares 9 ares 70 centiares; mise à prix..... 80.000 »

Total des mises à prix..... 245.680 fr.

Pour plus de renseignements, voir les placards affichés.

S'adresser : à M^e AUBOYER, notaire à Saumur, à M. ALEXANDRE CARRET, propriétaire à Varrains; et à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (338)

A VENDRE
OU A LOUER
PRÉSENTEMENT
MAISONS
A Beaulieu, commune de Dampierre.
S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-THALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

A VENDRE
UNE
FAUCHEUSE-MOISSONNEUSE
Fonctionnant très-bien.
S'adresser à A. YVON fils, rue du Chardonnet, à Saumur. (315)

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. JEAN DEFOIX, ancien huissier à Doué, désirant retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi. (287)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE A. LAN ET C^{ie}.

Les créanciers de la faillite de la société A. Lan et C^{ie}, banquier à Saumur, et du sieur Arthur Lan, personnellement, sont invités à se réunir le vendredi 30 juin 1882, à 10 heures du matin, au Tribunal de commerce de Saumur, dans la salle des faillites, pour, en exécution de l'article 462 du Code de commerce, être consultés sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic définitif.

Le greffier,
L. BONNEAU. (344)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE LEGOMTE.

Les créanciers de la faillite du sieur Henri Legomte, tanneur-corroyeur à Gennes, sont invités à se réunir le mercredi 21 juin 1882, à 10 heures du matin, au Tribunal de commerce de Saumur, dans la salle des faillites, pour, en exécution de l'article 462 du Code de commerce, être consultés sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic définitif.

Le greffier,
L. BONNEAU. (345)

A LA VILLE DE PARIS
Place Saint-Pierre.

On demande UNE DEMOISELLE pour le rayon de mercerie.

J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse-dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine. Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

Études de M^e CHAUMIER, notaire à Chinon, et de M^e MAURICE, notaire à Léré (Indre-et-Loire).

A VENDRE

LA PROPRIÉTÉ DE LA TROCHOIRE

Commune de Couzières (Indre-et-Loire). Au confluent de la Loire et de la Vienne, route de Saumur à Chinon.

Comprenant :

- CHATEAU (15 pièces), vastes servitudes, grandes caves, bien aménagées;
- PARC de 6 hectares, parfaitement clos; bosquets, pelouses, ombrages, terrasses sur la Loire, vignes de première qualité (cru des Côteaux);
- 7 hectares de bois à proximité du château;
- 6 hectares de terres labourables et vignes en plusieurs parcelles, contiguës aux murs du parc;
- 3 hectares de prés, vallée de la Vienne.

Vue splendide, chasse, pêche, navigation de plaisance.

S'adresser à M^es CHAUMIER, notaire à Chinon, et MAURICE, notaire à Léré (Indre-et-Loire). (526)

FONDERIE DE CUIVRE ET BRONZE

M. BLAIN, fondeur en cuivre, rue Nationale, à Saumur, l'honneur d'informer MM. les Propriétaires, concessionnaires des Eaux de la Ville, qu'il tient à leur disposition divers Instruments d'arrosage, dont il est fabricant :

LANCES, RACCORDS, TUYAUX CAOUTCHOUC,

Robinet en cuivre de tous calibres pour pressions d'eau, pompes et accessoires, etc., etc.

Réparations en tous genres.

PORTRAITS d'après PHOTOGRAPHIE

GRANDEUR NATURELLE,

Ressemblance et inaltérabilité garanties.

50 fr. avec le passe-partout.

Visiter les portraits rue Courcouronnes, n° 4.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Le Journal des Tirages Financiers

(12^e Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

Capital : VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. — Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT :

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUTS LES BUREAUX DE POSTE